

États financiers de

**CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE**

pour l'exercice clos le 31 mars 2026

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de Centre d'accès à l'information juridique	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	2
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 16
Annexe 1 - Masse salariale	17
Annexe 2 - Frais d'exploitation	18
Annexe 3 - Ressources informationnelles	18



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Centre d'accès à l'information juridique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'accès à l'information juridique (l'« organisme »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autre point - Informations supplémentaires

Les informations supplémentaires sur le budget contenues dans l'état des résultats et dans les annexes ne font pas partie des états financiers. Nous n'avons pas audité ou examiné ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion, aucune conclusion de mission d'examen ni aucune autre forme d'assurance sur ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.É.N.C. R.L.*

Montréal, Canada

Le 1^{er} juin 2026

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État de la situation financière

31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	959 209 \$	272 456 \$
Débiteurs (note 3)	457 396	698 978
Frais payés d'avance	957 267	848 884
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	4 933 687	3 338 037
	<u>7 307 559</u>	<u>5 158 355</u>
Placements (note 4)	6 521 218	6 439 031
Immobilisations corporelles (note 5)	1 820 405	2 110 464
Actifs incorporels (note 6)	3 222 894	3 263 154
Actif au titre des prestations définies (note 7)	342 600	616 100
Écart d'acquisition (note 8)	106 384	106 384
	<u>19 321 060 \$</u>	<u>17 693 488 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	3 016 800 \$	1 727 346 \$
Revenus reportés	209 132	336 929
Subventions reportées (note 11)	654 443	303 179
	<u>3 880 375</u>	<u>2 367 454</u>
Avantage incitatif reporté	-	13 790
	<u>3 880 375</u>	<u>2 381 244</u>
Actif net		
Affectation d'origine interne		
Réserve pour équilibre budgétaire	3 500 000	3 500 000
Fonds affectés (note 12)	1 814 112	1 814 112
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	5 149 683	5 480 002
Réévaluations et autres éléments - avantages sociaux futurs	342 600	616 100
Non affecté	4 634 290	3 902 030
	<u>15 440 685</u>	<u>15 312 244</u>
Engagements contractuels (note 15)		
	<u>19 321 060 \$</u>	<u>17 693 488 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Budget (note 2) (non audité)	2026	2025
Produits			
Cotisations des membres (note 17)	14 698 566 \$	14 564 268 \$	13 785 167 \$
Cotisations de la magistrature	185 880	186 551	174 253
Revenus sur placements	590 300	506 583	775 406
Revenus de subventions	3 140 634	2 734 941	2 155 884
Revenus de bibliothèques	88 350	101 652	94 382
Services aux bibliothèques	1 386	1 913	98 633
Autres revenus	227 772	524 303	105 600
	<u>18 932 888</u>	<u>18 620 211</u>	<u>17 189 325</u>
Charges d'exploitation			
Masse salariale (annexe 1)	8 376 414	7 871 719	7 109 552
Frais d'exploitation (annexe 2)	5 721 074	5 677 454	4 163 990
Ressources informationnelles (annexe 3)	3 470 962	3 364 688	3 817 268
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 100 000	1 304 409	1 006 393
	<u>18 668 450</u>	<u>18 218 270</u>	<u>16 097 203</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>264 438 \$</u>	<u>401 941 \$</u>	<u>1 092 122 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

						2026	2025
	Réserve pour équilibre budgétaire	Fonds affectés (note 12)	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Réévaluation et autres éléments - avantages sociaux futurs	Non affecté	Total	Total
Solde au début de l'exercice	3 500 000 \$	1 814 112 \$	5 480 002 \$	616 100 \$	3 902 030 \$	15 312 244 \$	13 551 422 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(454 032)	(1 304 409) ⁱ⁾	-	2 160 382	401 941	1 092 122
Affectation d'origine interne	-	1 111 294	-	-	(1 111 294)	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	-	(657 262)	974 090	-	(316 828)	-	-
Réévaluations et autres éléments - avantages sociaux futurs	-	-	-	(273 500)	-	(273 500)	668 700
Solde à la fin de l'exercice	3 500 000 \$	1 814 112 \$	5 149 683 \$	342 600 \$	4 634 290 \$	15 440 685 \$	15 312 244 \$

ⁱ⁾ Le montant de 1 304 409 \$ présenté en diminution de l'actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels représente l'amortissement de l'exercice.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Provenance (affectation) de la trésorerie		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges	401 941 \$	1 092 122 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	603 099	648 260
Amortissement des actifs incorporels	701 310	358 133
Variation de la juste valeur des placements	(96 638)	(777 425)
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(13 790)	(13 790)
	<u>1 595 922</u>	<u>1 307 300</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 13)		
	<u>1 646 120</u>	<u>(616 890)</u>
	3 242 042	690 410
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(313 040)	(519 782)
Acquisition d'actifs incorporels	(661 050)	(745 839)
Acquisition de placements	(10 262 279)	(8 500 000)
Encaissement de placements	8 681 080	8 800 000
	<u>(2 555 289)</u>	<u>(965 621)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	686 753	(275 211)
Encaisse au début de l'exercice	272 456	547 667
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>959 209 \$</u>	<u>272 456 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

Le Centre d'accès à l'information juridique (l'« organisme ») résulte de la fusion, survenue le 1^{er} décembre 2001, du Réseau de l'information juridique du Québec avec la bibliothèque du Barreau de Montréal et la bibliothèque du Barreau de Québec, et est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec. L'organisme est exonéré de l'impôt sur le bénéfice.

L'organisme est un courtier en information juridique et a pour mission de rendre l'information accessible en priorité à ses membres à l'aide d'un réseau de bibliothèques juridiques dans les différents palais de justice du Québec ainsi que d'une bibliothèque virtuelle accessible à l'adresse www.caij.qc.ca.

L'organisme tire la quasi-totalité de ses produits de cotisations des membres et est exempté de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL »). Voici les principales méthodes comptables de l'organisme :

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales estimations portent sur l'amortissement des actifs incorporels, ainsi que sur l'évaluation de l'actif au titre des prestations définies.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Actif	Période
Livres et abonnements	10 ans
Livres et abonnements (acquis avant la fusion)	10 ans
Aménagement des locaux	5 ans
Équipement de bibliothèques	5 ans
Matériel informatique de gestion	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique de bibliothèques	3 ans

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux annuels suivants :

Actif	Période
Logiciels de transformation numérique	10 ans
Site Internet et mobile	3 ans
Logiciels de gestion	5 ans
Livres virtuels	5 ans
Formation en ligne	2 ans
Logiciels de bibliothèques	5 ans
Moteur de recherche	3 ans

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Logiciels de transformation numérique

Un actif incorporel résultant du développement est comptabilisé lorsqu'il répond aux critères de capitalisation, c'est-à-dire lorsque l'organisme peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'actif incorporel pour le mettre en service ou le vendre, sa capacité de le mettre en service ou de le vendre, la disponibilité des ressources de l'organisme pour achever le développement, la capacité de l'organisme à évaluer de façon fiable les dépenses au cours de son développement et la capacité de l'organisme à démontrer que l'actif générera des avantages économiques futurs. La valeur des logiciels de transformation numérique inclut tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. L'intégration des coûts à la valeur comptable cesse et l'amortissement débute lorsque l'actif se trouve dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

e) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée au moyen d'une comparaison de la valeur comptable de l'actif au montant estimatif des flux de trésorerie futurs non actualisés devant découler de cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs devant en découler, une perte de valeur est constatée, d'un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. En l'absence de prix cotés, l'organisme fait une estimation de la juste valeur en se servant des flux de trésorerie futurs attendus, lesquels sont actualisés à un taux correspondant aux risques associés au recouvrement de l'actif.

f) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement ni comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris les revenus de subventions. Selon cette méthode, les apports sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, les cotisations de la magistrature, les revenus de bibliothèque et les autres produits sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

h) Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses salariés un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Les prestations sont établies en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière.

L'organisme comptabilise ses obligations au titre du régime complémentaire de retraite à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La plus récente évaluation actuarielle, établie au 31 décembre 2024 aux fins de la capitalisation, a été projetée jusqu'à la fin de l'exercice en cours au moyen d'hypothèses appropriées.

Dans son état de la situation financière à la clôture de l'exercice, l'organisme constate les obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier des régimes pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; le coût des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans l'actif net.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Collection de livres rares et anciens

La collection de livres rares et anciens est comptabilisée à une valeur symbolique. L'écart entre le prix d'acquisition, s'il y a lieu, et la valeur symbolique est comptabilisé à l'état des résultats. Les nouvelles acquisitions sont passées en charges dans l'exercice où l'achat a lieu. Les pièces provenant d'un apport sont comptabilisées aux produits et aux charges à la juste valeur, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, auquel cas les apports sont comptabilisés à une valeur symbolique.

Tous les coûts inhérents à la préservation sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

j) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti de façon linéaire sur la durée du bail (10 ans), est venu à échéance le 31 mars 2026. L'amortissement de l'avantage incitatif sur le loyer est comptabilisé contre la charge de loyer.

k) Instruments financiers

i) Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des obligations cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats et incluses aux revenus de placements de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements, lesquels ont fait l'objet d'un choix irrévocable d'évaluation à la juste valeur.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

k) Instruments financiers (suite)

ii) Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

iii) Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Budget

Les montants présentés dans l'état des résultats et en renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et ne sont pas audités.

3. Débiteurs

	2026	2025
Subvention à recevoir	- \$	368 632 \$
Taxes de vente	363 063	252 790
Comptes clients	44 775	53 990
Intérêts à recevoir	43 395	15 407
Autres	6 163	8 159
	457 396 \$	698 978 \$

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Placements

	2026	2025
Obligations portant intérêt à des taux fixes variant entre 2,35 % et 5,00 % (entre 3,00 % et 5,00 % en 2025), échéant entre avril 2026 et janvier 2029, à la juste valeur	4 999 581 \$	1 710 294 \$
Fonds communs de placement, à la juste valeur	6 455 324	8 066 774
	11 454 905	9 777 068
Placements réalisables au cours du prochain exercice	4 933 687	3 338 037
	6 521 218 \$	6 439 031 \$

5. Immobilisations corporelles

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Livres et abonnements	8 304 895 \$	7 063 298 \$	1 241 597 \$	1 322 758 \$
Livres et abonnements (acquis avant la fusion)	7 273 683	7 273 683	-	-
Aménagement des locaux	2 419 806	2 098 966	320 840	437 010
Équipement de bibliothèques	1 585 764	1 559 787	25 977	38 407
Matériel informatique de gestion	1 482 865	1 385 391	97 474	186 772
Mobilier de bureau	984 204	849 688	134 516	125 516
Collection de livres rares et anciens	1	-	1	1
Matériel informatique de bibliothèques	1 617 694	1 617 694	-	-
	23 668 912 \$	21 848 507 \$	1 820 405 \$	2 110 464 \$

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

6. Actifs incorporels

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels de transformation numérique	2 612 193 \$	1 152 904 \$	1 459 289 \$	1 620 684 \$
Sites Internet et mobile	2 514 227	861 197	1 653 030	1 514 674
Logiciels de gestion	1 668 886	1 615 674	53 212	54 344
Livres virtuels	480 875	426 617	54 258	58 183
Formation en ligne	133 424	130 319	3 105	15 264
Logiciels de bibliothèques	1 017 116	1 017 116	-	5
Moteur de recherche	1 272 966	1 272 966	-	-
	9 699 687 \$	6 476 793 \$	3 222 894 \$	3 263 154 \$

7. Actif au titre des prestations définies

L'organisme et son personnel contribuent au régime complémentaire de retraite des employés du Barreau. Il s'agit d'un régime à entreprises multiples, à prestations définies, de type fin de carrière. Ce régime pourvoit aux versements de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des membres du personnel couverts.

Au cours de l'exercice 2012, le régime a été transformé pour qu'y soit introduit un volet à cotisations définies. Le personnel embauché à compter du 1^{er} janvier 2012, de même que celui qui n'avait pas adhéré au volet à prestations définies en date du 31 décembre 2011, adhère à ce nouveau volet.

Dans ce volet, seules les cotisations sont déterminées à l'avance.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de son régime complémentaire au 31 mars de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2024.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Actif au titre des prestations définies (suite)

Les éléments de rapprochement entre la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et les montants inscrits dans les états financiers sont les suivants :

	2026	2025
Juste valeur des actifs des régimes	13 411 200 \$	13 362 900 \$
Obligation au titre des prestations définies	(11 370 600)	(11 834 800)
Excédent des régimes	2 040 600	1 528 100
Provision pour moins-value	(1 698 000)	(912 000)
Actif au titre des prestations définies	342 600 \$	616 100 \$

8. Écart d'acquisition

L'organisme a pris possession des éléments d'actif net d'une société le 1^{er} juillet 2019. Le solde de prix d'achat correspond à un écart d'acquisition évalué au montant ci-dessous :

	2026	2025
Écart d'acquisition	106 384 \$	106 384 \$

9. Collection de livres rares et anciens

La collection de l'organisme est composée de livres rares et anciens offerts au Barreau de Montréal par des juges et des avocats lors de la création de la bibliothèque du Barreau de Montréal en 1828. La collection de l'organisme comprend les ouvrages les plus importants, publiés entre le XVI^e et le XIX^e siècle, qui traitent de droits romains, français, britanniques, canadiens et québécois. Afin d'être intégrés à cette collection, ces documents doivent avoir une certaine valeur juridique, historique ou patrimoniale. On y retrouve près de 2 000 titres, dont quelques Laurentiana. Cette collection est exposée à la bibliothèque de Montréal de l'organisme.

Au 31 mars 2026, les valeurs assurées des collections de livres des bibliothèques de Montréal et de Québec sont respectivement de 1 292 700 \$ et 1 065 922 \$ (respectivement 1 292 700 \$ et 1 065 922 \$ en 2025).

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

10. Crédoiteurs et charges à payer

	2026	2025
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 978 171 \$	752 903 \$
Salaires et vacances à payer	961 649	910 996
Charges gouvernementales à payer	76 980	63 447
	3 016 800 \$	1 727 346 \$

11. Subventions reportées

Les subventions reportées de 654 443 \$ (303 179 \$ en 2025) sont en lien avec deux projets subventionnés par le fonds d'études notariales. Ces deux subventions sont réservées à la mise à jour et à la rédaction de modèles d'actes pour la profession notariale (subvention FEN 1) ainsi qu'à l'actualisation du tome Pratique notariale du Répertoire de droit / nouvelle série et de cinq autres ouvrages (subvention FEN 2). Les sommes allouées à ces deux projets seront dépensées dans les délais prévus par les échéanciers, soit d'ici le 1^{er} janvier 2027.

12. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice 2025-2026, le conseil d'administration a affecté par voie de résolution une somme de 1 111 294 \$ pour divers projets à titre de fonds affectés.

L'utilisation de ces fonds au 31 mars 2026 se détaille comme suit :

- innovation et recherche et développement;
- plan stratégique 2024-2027;
- stratégie organisationnelle;
- structure de l'organisme;
- aménagements des bibliothèques;
- services clients;
- *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (« Loi 25 »);
- intelligence artificielle.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

12. Affectations d'origine interne (suite)

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2026	2025
Débiteurs	241 582 \$	(451 845) \$
Frais payés d'avance	(108 383)	(123 884)
Créditeurs et charges à payer	1 289 454	(149 043)
Revenus reportés	(127 797)	(195 297)
Subventions reportées	351 264	303 179
	1 646 120 \$	(616 890) \$

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées de sorte que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude.

15. Engagements contractuels

L'organisme a pris des engagements en vertu de baux et d'ententes de service. Les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027	4 977 838 \$
2028	4 439 593
2029	3 447 611
2030	2 918 654
2031	2 652 692

16. Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 mars 2026. Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de changement significatif dans l'exposition aux risques de l'organisme par rapport à l'exercice précédent.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

16. Risques financiers (suite)

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements à taux d'intérêt fixe. Ces derniers assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

b) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

Afin de minimiser ce risque, l'organisme a adopté une politique de placements axée sur une approche conservatrice en investissant dans des placements sécuritaires. Le conseil d'administration est responsable de l'application de cette politique par le biais du comité de placements.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

17. Dépendance économique

Environ 78 % des produits de l'organisme proviennent de la cotisation des membres du Barreau du Québec et 11 % proviennent de la cotisation des membres de la Chambre des notaires du Québec (respectivement 81 % et 11 % en 2025).

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Annexes

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Budget (note 2) (non audité)	2026	2025
Annexe 1 - Masse salariale			
Rémunération brute du personnel, avant la capitalisation aux actifs incorporels	6 942 608 \$	6 882 441 \$	6 336 371 \$
Moins les dépenses salariales capitalisées aux actifs incorporels	-	(432 154)	(625 531)
Rémunération nette du personnel, après la capitalisation aux actifs incorporels	6 942 608	6 450 287	5 710 840
Avantages sociaux, régimes de retraite, assurances et autres	1 349 806	1 338 682	1 322 962
Conseil d'administration et comité exécutif	84 000	82 750	75 750
	8 376 414 \$	7 871 719 \$	7 109 552 \$

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Annexes (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Budget (note 2) (non audité)	2026	2025
Annexe 2 - Frais d'exploitation			
Honoraires bruts, avant la capitalisation aux actifs incorporels	983 740 \$	917 017 \$	1 032 682 \$
Moins les honoraires capitalisés aux actifs incorporels	-	(179 511)	(75 616)
Honoraires nets, après la capitalisation aux actifs incorporels	983 740	737 506	957 066
Achat de services informatiques et autres	1 184 262	1 242 070	1 109 027
Publicité et promotion	95 000	98 318	367 353
Bibliothèques, réaménagement, déménagement, provision et autres	1 262 350	1 262 787	332 902
Divers	1 085 210	1 265 379	336 110
Locaux administratifs	262 000	236 372	229 011
Frais de cartes de crédit	242 000	243 572	231 302
Télécommunications et frais postaux	157 654	128 490	161 627
Assurances	107 000	102 034	100 232
Achat de services - entretien des points de service	65 000	67 472	74 288
Fournitures et approvisionnement	65 050	70 423	61 254
Frais de transport et de séjour du personnel de l'organisme	84 720	97 717	58 427
Photocopies et télécopies	46 000	49 120	58 566
Frais de transport et de séjour du conseil d'administration	43 638	46 635	39 717
Droits d'auteur	26 700	26 181	26 468
Réceptions et conférences	8 000	3 378	18 747
Entretien et location - mobilier et équipement	750	-	1 893
Créances irrécouvrables	2 000	-	-
	5 721 074 \$	5 677 454 \$	4 163 990 \$

Annexe 3 - Ressources informationnelles

Outils bibliographiques et jurisprudence en ligne	2 992 887 \$	2 819 324 \$	2 991 282 \$
Publications en série	478 075	545 364	825 986
	3 470 962 \$	3 364 688 \$	3 817 268 \$